

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Maintien-de-l-epreuve-orale-de-francais-de-1ere-l-exception-ne-se-justifie-pas>



École & société

Maintien de l'épreuve orale de français de 1ère : l'exception ne se justifie pas

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mardi 7 avril 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le maintien de l'épreuve orale de français de première est incohérent et injuste. Le SE-Unsa demande au ministre de revenir sur sa décision.

Alors que toutes les épreuves terminales sont supprimées et remplacées par la prise en compte du contrôle continu, le ministre a surpris la communauté éducative en maintenant l'oral de français. Il a justifié ce choix en indiquant que l'épreuve reposait sur une liste de textes étudiés et non sur un programme de référence mais cet argument ne tient pas.

Tout d'abord, il y a le nombre de textes requis (12 dans la voie technologique, 15 dans la voie générale). On notera au passage la surenchère ministérielle puisque la première version de la FAQ indiquait 10 textes. Aucun des enseignants de français avec qui nous avons échangé n'a étudié le nombre de textes demandé avant le début du confinement. En clair, cela signifie que les élèves pourraient être évalués sur des textes travaillés à distance, dans des conditions très inégales d'accès aux documents et d'accompagnement de leur travail. Pour nous, cela n'est pas acceptable. D'autant moins acceptable que le moment où tous les élèves pourront rejoindre leur lycée semble s'éloigner de jour en jour. Peut-on imaginer des élèves qui passeraient directement du confinement à la maison à la salle d'examen ?

Ensuite, il y a la nouvelle définition de cette épreuve qui complique encore la donne, une épreuve divisée en trois parties, chaque partie demandant une préparation spécifique. Or, les enseignants n'ont pas tous fait le choix de travailler ces trois parties dès le début de l'année. Et n'oublions pas que les élèves n'ont pas travaillé dans la logique de l'épreuve en classe de seconde puisque sa définition n'était pas encore connue.

Enfin, les enseignants sont inquiets des conditions sanitaires dans lesquelles pourraient se dérouler ces épreuves. Un déconfinement très progressif menace la tenue de cet oral. Il serait donc plus sage d'y renoncer au plus vite. On peut supposer que le ministre cherche à maintenir les élèves (et leurs enseignants) au travail. Mais on ne travaille pas que parce qu'il y a une épreuve d'examen. Sinon, comment ferait-on dans les autres disciplines et les autres niveaux ? Cette vision d'une école qui ne tiendrait que par les notes et les examens n'est pas la nôtre.

Pour toutes ces raisons, nous demandons au ministre d'annoncer que le contrôle continu remplacera les deux épreuves anticipées de français, écrite et orale.